

COMUNIDADE DOS
ESTADOS DA AFRICA
DO OESTE

ECONOMIC
COMMUNITY
OF WEST AFRICAN
STATES



COMMUNAUTE
ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST

ECW/CM/LXVIII/....

Original: anglais

SOIXANTE-DOUZIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
DE LA CEDEAO

Accra, les 19 et 20 juin 2014

RAPPORT FINAL

Commission de la CEDEAO
Accra, juin 2014

INTRODUCTION

1. La soixante-douzième session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO s'est tenue à Accra, République du Ghana, les 19 et 20 juin 2014. Etaient présents à cette réunion, présidée par la Ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale du Ghana, Mme Hanna Serwaa Tetteh, les Ministres en charge des Affaires de la CEDEAO et des Finances.

2. Etaient représentés à cette réunion les Etats membres suivants :

- République du BENIN
- BURKINA FASO
- République de CABO VERDE
- République de COTE D'IVOIRE
- République de GAMBIE
- République du GHANA
- République de GUINEE
- République de GUINEE-BISSAU
- République du LIBERIA
- République du MALI
- République du NIGER
- République fédérale du NIGERIA
- République du SENEGAL
- République de SIERRA LEONE
- République TOGOLAISE

3. Les institutions et agences spécialisées suivantes étaient également représentées :

- Commission de la CEDEAO ;
- Parlement de la CEDEAO ;
- Cour de Justice de la Communauté ;
- Bureau du Contrôleur financier ;
- Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS) ;
- Groupe intergouvernemental d'Action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;
- Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO ;
- Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Électricité de la CEDEAO (ARREC) ;
- Banque d'Investissement et de Développement (BIDC).

4. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

5. Dans son allocution d'ouverture, la Présidente du Conseil des Ministres, la Ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale de la République du Ghana, Mme Hannah Tetteh a, au nom du Gouvernement et du peuple du Ghana, souhaité la bienvenue aux participants à cette 72^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres à Accra, au Ghana. Puis, elle a adressé ses félicitations aux nouveaux Commissaires, au Contrôleur financier, ainsi qu'aux nouveaux Directeurs généraux et Directeurs généraux adjoints de l'Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS) et du Groupe intergouvernemental d'Action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA).

6. Puis, elle a exprimé l'espoir que l'élargissement de la Commission et les nouvelles nominations permettraient d'améliorer l'efficacité de l'administration et d'accélérer le programme d'intégration de la CEDEAO.

7. En se référant au processus de démocratisation en cours en Guinée-Bissau, Madame la Ministre a, au nom du Conseil, félicité le peuple de Guinée-Bissau pour avoir élu un nouveau Président en la personne de Son Excellence Jose Mario Vaz et les a assuré de l'engagement continu de la CEDEAO à les aider dans la voie de la démocratie et du développement économique.

8. En ce qui concerne la situation sécuritaire dans la sous-région, elle a indiqué que les menaces croissantes d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et le terrorisme dans la région du Sahel sont devenus une réalité dans notre sous-région, notamment au Nord du Mali et dans les pays voisins. Elle a signalé que les activités du groupe extrémiste Boko Haram au Nord du Nigeria représentaient également un danger grave, non seulement pour la sécurité du pays, mais également pour la sous-région et l'ensemble du continent africain.

9. A cet égard, Mme Tetteh a exhorté le Conseil à redoubler d'efforts, notamment pour ce qui est du partage d'informations dans le domaine du renseignement, en vue de faire face à la menace croissante de ces terroristes et de leurs partisans en faisant en sorte d'identifier leurs sources de financement et de prendre des mesures concrètes pour les bloquer.

10. S'agissant de la situation au Mali, elle a exhorté les populations du Nord Mali à s'engager sur la voie du dialogue avec leur gouvernement, comme le prévoit l'Accord de Ouagadougou.

11. En se référant au processus d'intégration, Mme la Ministre a invité les Etats membres à accélérer la mise en œuvre des divers protocoles relatifs à la libre circulation des personnes, des biens et des services, dans la mesure où il n'est pas possible d'atteindre ces objectifs sans que les citoyens de la Communauté circulent librement au-delà de leurs frontières respectives. Dans le même ordre d'idées, elle a recommandé aux Etats membres d'organiser des ateliers de sensibilisation aux problématiques de la CEDEAO et sur le processus d'intégration régionale pour les

travailleurs du secteur public et les a encouragé à s'assurer que le Programme d'élimination du paludisme de la CEDEAO reçoit tout l'appui dont il a besoin.

12. Pour conclure, Mme la Ministre a sollicité la coopération des membres du Conseil pour qu'ils examinent, de façon critique et objective, les documents qui leur sont soumis, de manière à prendre des décisions, en toute connaissance de cause, au profit de la Communauté. Sur cette note, elle leur a souhaité pleins succès à leurs travaux.

13. Prenant la parole à son tour, le Président de la Commission, S.E Kadré Désiré Ouédraogo, a, au nom de la Commission et de l'ensemble des Institutions de la CEDEAO, exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple ghanéen pour l'accueil chaleureux réservé aux participants, ainsi que pour les excellentes dispositions prises pour le bon déroulement des travaux du Conseil. Il a également exprimé ses félicitations chaleureuses à Madame la Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration du Ghana pour son accession à la présidence du Conseil des Ministres de la CEDEAO, à la suite de la décision prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté de porter à la tête de l'organe suprême, Son Excellence Monsieur le Président John Dramani Mahama, Président de la République du Ghana.

14. Evoquant la cérémonie de prestation de serment de six (6) nouveaux Commissaires de la Commission et de sept (7) nouveaux juges de la Cour de Justice, il a formulé ses vœux de succès à la nouvelle Présidente du Conseil dans son exaltante mission et lui a assuré de sa totale collaboration et celle de toutes les Institutions de la Communauté dans l'accomplissement de sa mission. Il a également, au nom des Institutions de la CEDEAO, adressé ses vives félicitations et ses sincères vœux de succès aux nouveaux juges et aux nouveaux Commissaires.

15. Le Président de la Commission a ensuite tenu à rappeler le sort des jeunes filles enlevées et retenues en otage à Chibok, au Nigéria, et a réitéré la ferme condamnation, par la CEDEAO, de la violence, comme moyen de faire aboutir des revendications, en s'inclinant devant la mémoire des disparus et en assurant sa profonde sympathie aux familles endeuillées. Il a également réaffirmé la détermination de l'organisation à tout mettre en œuvre, pour venir à bout du terrorisme en Afrique de l'Ouest, de manière à y faire régner la paix, la sécurité et la stabilité, pour le développement harmonieux des populations.

16. Se félicitant du retour du calme et de la sécurité au Nord du Mali, il a salué, d'avance, l'avènement d'une nouvelle ère en Guinée-Bissau, avec l'entrée en fonction, dans quelques jours, de Son Excellence José Mario VAZ, Président élu. Il a donc rendu hommage à la solidarité sans faille que la CEDEAO a constamment manifestée pour la Guinée Bissau lui permettant de s'engager dans un processus de transition politique et de faire aboutir celui-ci de façon heureuse.

17. Evoquant les instructions données par le Conseil lors de sa 71^{ème} session ordinaire et l'exécution desdites instructions par la Commission, le Président a fait mention de la signature du Traité sur le projet d'autoroute Abidjan-Lagos via Accra,

Lomé et Cotonou, et le lancement, les 7 et 8 avril 2014, des travaux du tronçon Niamey-Cotonou de la Boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan. Il a également mentionné les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'un plan d'action régional sur le transport aérien et dans l'étude de faisabilité d'une société régionale de leasing d'avions, ainsi que la réalisation du programme des postes de contrôle juxtaposés.

18. Par ailleurs, il a cité comme motifs de satisfaction, l'adoption des feuilles de route pour la mise en place du TEC et pour une meilleure application du schéma de libéralisation des échanges, les avancées décisives opérées dans la réalisation du programme de coopération monétaire de la CEDEAO, les progrès réalisés dans les négociations sur l'APE régional avec l'Union européenne, la Stratégie pour le Sahel, les programmes pour la sécurité et la souveraineté alimentaires, l'amélioration de la gouvernance environnementale et la promotion du développement humain sans oublier la lutte contre le paludisme.

19. Pour conclure et tout en exprimant le souhait de voir adopter, durant cette session, des décisions qui seront, pour l'organisation, autant d'aiguillons pour accélérer sa marche résolue vers l'intégration, il a souhaité un succès éclatant aux travaux du Conseil.

20. Le texte intégral des discours est joint en annexe au présent rapport.

II. PRESENTATION DES SEPT (7) NOUVEAUX JUGES DE LA COUR DE JUSTICE DE LA COMMUNAUTE

21. Le Président de la Commission a présenté les sept (7) nouveaux juges de la Cour de Justice de la Communauté qui ont prêté serment le mercredi 18 juin 2014 en présence de Son Excellence, John Dramani Mahama, Président de la République du Ghana et président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO. Il s'agit de :-

1.	Maria Do Ceu Silva Monteiro	Présidente de la Cour
2.	Friday Chijoke Nwoke	Vice-Président de la Cour
3.	Jérôme Traoré	Doyen des Juges
4.	Yaya Boiro	Juge
5.	Micah Wilkins Wright	Juge
6.	Hameye Foune Mahalmdane	Juge
7.	Alioune Sall	Juge

IV PRESTATION DE SERMENT DES SEPT (7) NOUVEAUX COMMISSAIRES

22. Suite à la présentation des nouveaux fonctionnaires statutaires par le Président de la Commission de la CEDEAO, la Présidente de la Cour de Justice de la Communauté, Mme Maria Do Ceu Monteiro Silva, a fait prêter serment aux sept (7) Commissaires de la Commission de la CEDEAO, que sont :

▪ Commissaire en charge de l'Education, de la Science & de la Culture	-	M. Jean-Pierre Ezin
▪ Commissaire en charge de l'Energie & des Mines	-	M. Morlaye Bangoura
▪ Commissaire en charge de l'Administration générale & des Conférences	-	M. Stephen Nartey
▪ Commissaire en charge des Ressources humaines	-	M. Joao Jose Silva Monteiro
▪ Commissaire en charge de l'Industrie & de la Promotion du Secteur privé	-	M. Kalilou Traoré
▪ Commissaire en charge des Affaires sociales & du Genre	-	Dr Fatimata Dia Sow
▪ Commissaire en charge des Télécommunications & des Technologies de l'Information	-	Dr Isaias Barreto Da Rosa

23. Avant la cérémonie de prestation de serment des nouveaux Commissaires, le Président de la Commission a attiré l'attention du Conseil sur le fait qu'il n'existait aucune disposition pour la prestation de serment des Chefs d'Institution, de leurs adjoints et du Contrôleur financier dans les textes juridiques de la Communauté. Il a donc recommandé que ceux-ci soient amendés de manière à prendre en compte la prestation de serment de ces derniers au cours de la prochaine session du Conseil. Le Conseil a, par la suite, approuvé les recommandations.

24. Il a félicité les nouveaux Commissaires et les a exhortés à exercer leurs fonctions avec la plus grande diligence et en toute intégrité.

IV. ELECTION DU BUREAU

25. Le Bureau suivant a été élu :

- Président - République du Ghana
- Rapporteurs - République de Cabo Verde
- République du Niger

V. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

26. L'ordre du jour suivant a été adopté :

- a) Cérémonie d'ouverture
- Allocution d'ouverture du Ministre du pays hôte, Président en exercice du Conseil des Ministres de la CEDEAO
 - Déclaration du Président de la Commission de la CEDEAO
- b) Présentation des sept (7) nouveaux juges de la Cour de Justice de la Communauté
- c) Prestation de serment des sept (7) nouveaux Commissaires
- d) Election du Bureau
- e) Adoption de l'Ordre du Jour et du Programme de travail

POINTS POUR DECISION

- f) Présentation et examen du Rapport intérimaire 2014 du Président de la Commission de la CEDEAO
- g) Présentation et examen du Rapport sur la Réforme institutionnelle
- h) Présentation et examen de l'état d'exécution des tâches assignées par la 71ème session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO
- i) Présentation et examen du Rapport final 2013 du Contrôleur financier
- j) Présentation et examen du Rapport de la 15ème réunion du Comité de l'Administration et des Finances
- k) Examen du Projet d'Ordre du Jour de la 45ème session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO

POINTS POUR APPROBATION

- l) Présentation et examen du Rapport des Ministres chargés de la Sécurité et des Ministres de l'Intégration
- m) Présentation et examen du Rapport de la Réunion des Ministres chargés du Programme Communautaire de Développement (PCD) de la CEDEAO
- n) Divers
- o) Adoption du Rapport
- p) Motion de remerciements
- q) Cérémonie de clôture

VI. RESULTATS DES TRAVAUX

Points pour décision

Point 5: Présentation et Examen du Rapport intérimaire 2014 du Président de la Commission de la CEDEAO

27. Le Rapport intérimaire 2014 a été présenté par le Président de la Commission de la CEDEAO, S.E. Kadré Désiré OUEDRAOGO. Il a fait le point sur l'état d'avancement du Programme de travail de la Communauté pour la période de novembre 2013 à mai 2014 et présentait les principaux défis posés à la région ainsi que les perspectives pour le reste de l'année 2014 et au-delà. Par ailleurs, il a évalué les évolutions socioéconomiques intervenues en Afrique de l'Ouest sous l'angle de l'environnement économique international et mis en lumière les défis potentiels, perspectives et pistes de solution pour la réussite du processus d'intégration économique ouest-africaine.

28. Il ressort du rapport que la région a enregistré un taux de croissance économique de 6,3 pour cent en 2013, avec des prévisions de 7,1 pour cent pour 2014, ce qui contraste avec les estimations de croissance de 4,8 pour cent et 3,6 pour cent pour les économies africaine et mondiale, respectivement.

29. Pour ce qui est de la mise en œuvre du programme de travail de la Communauté durant la période sous revue, le Président a noté les avancées significatives réalisées par l'ensemble des institutions et agences de la Communauté en dépit des défis auxquels se trouvent confrontées certaines parties de la région. En ce qui concerne l'intégration économique et monétaire, il a rappelé la décision prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de leur 44^{ème} session ordinaire tenue en mars 2014 à Yamoussoukro, pour le respect de l'échéance 2020 et l'élaboration d'une feuille de route révisée en vue d'assurer la réalisation de l'objectif d'intégration monétaire dans les délais prescrits.

30. Sur la question du commerce intra-régional et de la mise en place d'une union douanière et des négociations APE, le Président a fait état du consensus obtenu lors du sommet extraordinaire de mai 2014, en ce qui concerne l'Accord de partenariat économique entre l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO + Mauritanie) et l'Union Européenne, ainsi que des efforts menés en vue de résoudre les questions techniques en suspens avant la signature de l'Accord. Au sujet du TEC, des modalités ont été définies en vue d'assurer le bon démarrage du nouveau régime tarifaire le 1^{er} janvier 2015.

31. Au chapitre de la libre circulation des personnes, du droit de résidence et d'établissement, le Président de la Commission a souligné que le 44^{ème} Sommet ordinaire a abouti à l'adoption de la feuille de route présentée par le Président du Burkina Faso, S.E. Blaise Compaoré.

32. Au titre de la mise en valeur des ressources naturelles, le Président a indiqué que la Commission a poursuivi ses efforts visant à promouvoir la sécurité et la

souveraineté alimentaires, la protection de l'environnement et le développement durable dans la région. Il s'est également appesanti sur les questions liées au développement humain et a fait état des efforts déployés en vue d'éliminer le paludisme en Afrique de l'Ouest.

33. Le Président a par ailleurs fait un exposé détaillé sur les activités menées dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes d'infrastructures de la région. Au titre de l'énergie, il a évoqué l'appui apporté à trois Etats membres - la Gambie, le Mali et la Sierra Leone – pour la réalisation d'un programme d'électrification d'urgence, à un coût total de 108 millions de dollars des Etats Unis. Il a en outre souligné les efforts engagés par la CEDEAO afin de stimuler le transport intra-régional, notamment le transport routier et aérien. Dans le domaine du transport routier, il a annoncé la signature du Traité relatif à l'Autoroute Abidjan-Lagos, par les présidents du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigeria et du Togo, en marge du 44^{ème} Sommet ordinaire tenu en mars 2014.

34. Le Président d'autre part présenté un compte rendu portant sur la nomination de nouveaux Commissaires, du Contrôleur financier, de chefs d'institutions de la CEDEAO et de juges à la Cour de justice de la Communauté. S'agissant du recrutement concernant 52 prioritaires à la Commission et 9 postes financés par les partenaires au développement (Fonds espagnol, UE, Suède et DANIDA), il a indiqué que quarante-deux (42) candidats ont été retenus et devraient prendre service en juillet 2014.

35. En ce qui concerne la promotion de la bonne gouvernance, de la paix et de la sécurité, le Président a souligné les efforts consentis par les dirigeants de la Communauté pour assurer la conclusion rapide du programme de transition en Guinée Bissau, à la suite de l'organisation réussie d'un scrutin législatif et présidentiel et de l'élection de S.E. José Mário VAZ en qualité de Président de la République; ainsi que du démarrage des travaux relatifs à la formulation d'une stratégie d'appui postélectoral à la Guinée Bissau. Par ailleurs, des efforts ont été déployés afin de continuer à assurer la stabilité du Mali et répondre à la la menace que constitue la secte Boko Haram au Nigeria, ce qui a conduit à l'organisation, le 30 mai 2014 à Accra, d'un sommet sur la situation sécuritaire au Nord Mali et au Nord Nigeria.

36. Enfin, le Président de la Commission a mis en exergue les domaines dans lesquels des efforts concertés seront engagés afin de renforcer l'intégration régionale et les processus de développement. Il s'agit dans ce cadre de veiller au respect par les Etats membres des dispositions du Protocole sur le Prélèvement communautaire, de promouvoir des politiques de diversification économique, de consolider la paix et de la sécurité, d'accélérer la conclusion des négociations liées aux APE et de promouvoir le développement des infrastructures.

37. A l'issue de cet exposé, le Conseil a félicité le Président de la Commission pour la qualité de son rapport et a fait les observations et recommandations suivantes :

- (i) Il faut recapitaliser la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) ;
- (ii) A cet égard, le Conseil a demandé à la Commission de collaborer avec la BIDC pour faire des recommandations spécifiques au Conseil au cours de sa prochaine session ;
- (iii) Les Etats membres sont lents dans la mise en œuvre des Protocoles et Conventions de la Communauté. Des efforts doivent être déployés pour accélérer le niveau de mise en œuvre des initiatives communautaires, afin d'accélérer le processus d'intégration ;
- (iv) Il faut abolir les permis de résidence et introduire une carte d'identité biométrique de la CEDEAO, de manière à améliorer la libre circulation des biens et des personnes. Etant donné le caractère sensible de cette question, notamment en ce qui concerne ses implications sécuritaires, le Conseil a demandé aux Ministres de la Sécurité de formuler des recommandations à ce sujet ;
- (v) Il est nécessaire de renforcer la coopération et la coordination en ce qui concerne les questions de sécurité, en vue d'élaborer un mécanisme permettant d'accéder à des financements visant à améliorer la sécurité dans la sous-région ;
- (vi) Le faible niveau du commerce intra-régional est une source d'inquiétude, notamment au vu de l'Union douanière qui entre en vigueur dès janvier 2015. A cet égard, le commerce intra-régional doit être renforcé ;
- (vii) La Commission de la CEDEAO doit élaborer un plan d'action concret accompagné d'indicateurs de performance pour la réalisation des divers objectifs de la Communauté.

38. Le Conseil a adopté le rapport après avoir reçu les explications requises.

Point 6: Présentation et examen du Rapport sur la Réforme institutionnelle

39. Dans sa présentation du rapport sur la Réforme institutionnelle, la Commission de la CEDEAO a rappelé qu'au cours de sa 66^e session ordinaire tenue du 17 au 19 août 2011, le Conseil a chargé la Commission d'initier le processus de recrutement d'un cabinet de consultants qualifié pour mener une réforme sur l'ensemble des institutions de la CEDEAO et proposer des solutions pour les rendre plus efficaces et efficientes, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources financières et humaines et des autres procédures connexes.

40. Elle a informé que des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de cette directive du Conseil malgré un certain nombre de problèmes et elle a invité le Conseil à examiner le rapport et à prendre les décisions nécessaires pour faire avancer la réalisation du processus 'de réforme institutionnelle.

41. La Commission a ensuite mis en exergue l'approche et les différentes mesures prises pour assurer un processus transparent, équitable et rigoureux dans l'identification et le recrutement du consultant. Ledit processus a permis le recrutement de Maxwell Stamp Plc, un cabinet de renom basé en Angleterre. Ledit cabinet a commencé son travail le 1^{er} juillet 2013

42. La Commission a, en outre, informé la réunion que dans le cadre de l'approche qu'elle a adoptée, elle a regroupé les activités et les résultats qui y sont associés en trois phases intimement liées qui sont :

- La phase I, essentiellement axée sur les questions organisationnelles et structurelles avec un accent particulier sur le cloisonnement, la délégation des fonctions et la structure hiérarchique.
- La phase II, traite essentiellement des processus opérationnels, de l'évaluation et de la conception. Elle est également axée sur l'identification et la spécification des compétences appropriées et nécessaires pour doter les structures réformées.
- La phase III traite des questions de mise en œuvre et des stratégies et plan d'action nécessaire à l'application des recommandations approuvées.

43. La Commission a également indiqué que les Consultants ont achevé le travail de la phase I et ont entamé le travail de la phase II. Des questions pertinentes soulevées dans le rapport ont fait l'objet de discussion avec les consultants et les propositions faites par rapport à la restructuration et à la réorganisation des départements, des divisions et des unités des différentes institutions devront être étudiées de manière plus approfondie par les parties intéressées et les Etats membres avant d'être définitivement entérinées.

44. Après sa présentation et dans un souci de permettre une appropriation de la réforme institutionnelle et d'assurer son acceptation et la volonté politique des Etats membres, la Commission a soumis les recommandations suivantes au Conseil pour examen et adoption :

- (i) Le cadre organisationnel restructure proposé pour la Commission doit permettre le fonctionnement effectif de la Commission élargie;
- (ii) Les structures de toutes les autres institutions doivent demeurer en l'état en attendant la décision finale du Conseil sur la structure la plus souhaitable pour toutes les institutions de la Communauté.
- (iii) Un comité chargé de la Réforme institutionnelle, composé de cinq membres doit être créé pour valider les trois rapports des consultants et soumettre des recommandations au Conseil pour examen et approbation.

45. A l'issue des délibérations, le Conseil a adopté le rapport de la Commission, comme suit:

- Le cadre organisationnel restructure proposé pour la Commission doit permettre le fonctionnement effectif de la Commission élargie;
- Les structures des autres institutions doivent demeurer en l'état en attendant la décision finale du Conseil sur la structure la plus souhaitable pour toutes les institutions de la Communauté.

- La recommandation (iii) ci-dessus a été amendée comme suit : "au lieu d'un comité composé de cinq membres, le Conseil a décidé de prendre suffisamment de temps au cours de sa prochaine session pour examiner en plénière les recommandations des consultants.

Point 7 : Présentation et examen de l'état d'exécution des tâches assignées par la 71^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO

46. La Commission a présenté un rapport sur l'état d'exécution des tâches assignées aux Institutions de la Communauté par le Conseil des Ministres lors de sa 71^{ème} Session ordinaire qui s'est tenue à Abidjan, les 16 et 17 décembre 2013. Le rapport couvre les onze (11) secteurs clés suivants :

- Le Conseil a ainsi recommandé la mise en place d'un service de radiodiffusion et de télédiffusion de la CEDEAO ;
- S'agissant de la mise en œuvre du Protocole relatif au Prélèvement communautaire par les Etats membres, les rapports des visites d'inspection effectuées au cours de cette période par le sous-comité du Prélèvement communautaire à certains Etats membres ont fait état d'un certain nombre de problèmes qui doivent être résolus par ces Etats membres. Des visites de suivi par la haute direction, avec l'appui du Conseil, ont été recommandées aux fins de discuter des principaux résultats des missions techniques avec les Etats membres, en vue d'obtenir leur engagement à améliorer le respect des dispositions dudit Protocole ;
- Les termes de référence du Comité d'Audit doivent être examinés, ainsi que le renouvellement du contrat du Commissaire aux comptes (KPMG) et la fin du mandat des membres actuels du Comité d'Audit et la nomination des nouveaux membres, à savoir la Guinée, le Liberia, le Mali, le Niger et le Togo ;
- Le Conseil a demandé à la Commission de fournir des informations sur l'ouverture du Bureau de représentation spéciale à New York ;
- La 71^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO a approuvé l'ouverture d'un bureau de la CEDEAO à New York à partir de 2014 ;
- Le Conseil a demandé à la Commission de présenter le Mémoire sur le Projet de Règlement élaboré par les Experts en Energie de la CEDEAO lors de leur réunion qui s'est tenue à Dakar, au Sénégal, du 24 au 26 juillet 2013, proposant aux opérateurs du secteur de l'électricité dans les Etats membres de contribuer à hauteur d'environ 30% du budget de l'ARREC au cours de la période de transition aux Ministres chargés de l'Energie avant de le représenter au Conseil des Ministres ;
- En ce qui concerne le projet d'Acte additionnel sur le renforcement des prérogatives du Parlement de la CEDEAO, le Conseil a demandé au Parlement d'apporter des précisions, plus particulièrement en ce qui



concerne les incidences financières, notamment la responsabilité relative au coût et au partage des responsabilités avec la Cour de Justice de la CEDEAO. Le Conseil a, en outre, demandé au Parlement de fournir de plus amples informations pour ce qui est des fonctions du Parlement renforcé et de sa relation avec les autres institutions de la CEDEAO. Il a, par ailleurs, demandé l'examen de la saisine obligatoire et une meilleure définition des modalités pour une codécision avec le Conseil des Ministres.

- Le Conseil a demandé à la Commission de fournir des informations détaillées sur la mise en œuvre et l'avancement du programme qualité;
- Le Conseil a demandé à la Commission de la CEDEAO de diriger la mise en œuvre urgente et rapide des recommandations relatives à la mise en place d'une Agence de Garantie et d'Assurance des Investissements de la CEDEAO ;
- Point sur le recrutement de 52 postes essentiels.

47. Après délibérations, le Conseil a adopté le rapport, sous réserve de ce qui suit :

- Le Parlement doit faire des propositions concrètes pour le renforcement des prérogatives du Parlement, aussi bien en termes d'incidence financière que des relations avec les autres institutions et soumettre à nouveau sa demande au Conseil en passant par le Comité de l'Administration et des Finances (CAF) au cours de sa prochaine session pour une décision finale ;
- Toutes les recommandations et suggestions faites par les Etats membres doivent être transmises au CAF pour être prises en compte au cours des délibérations de leur prochaine réunion.

Point 8: Présentation et examen du Rapport annuel 2013 du Contrôleur Financier

48. Le rapport final 2013 couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 et concerne l'ensemble des Institutions de la Communauté auxquelles le Conseil des Ministres a alloué des ressources financières provenant du Prélèvement communautaire et d'autres sources au titre de l'exercice budgétaire 2013. Ces institutions sont les suivantes : la Commission de la CEDEAO, le Parlement de la Communauté, la Cour de Justice de la Communauté, l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) et le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Etant donné que le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG), le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) et le Centre de la CEDEAO pour le Développement de la Jeunesse et des Sports (CDJS) sont des agences plutôt que des institutions à part entière, leurs budgets ont été intégrés dans celui de la Commission de la CEDEAO. De même, les budgets des bureaux du Contrôleur financier et du Chef de l'Audit interne l'ont été avec celui de la Commission.

49. Au cours de sa soixante-neuvième session ordinaire, le Conseil des Ministres a approuvé un budget d'un montant total de 495 889 567 UC pour les institutions de la Communauté ci-dessus mentionnées, ainsi que pour les autres opérations spéciales autorisées dans les Etats membres au titre de l'exercice budgétaire 2013. Ce budget global approuvé a été divisé en quatre grands domaines thématiques comme suit : institutions et agences de la Communauté 192 223 052 UC, soit une augmentation de 15% par rapport au montant de 167 319 510 UC alloué pour 2012, obligations statutaires, à hauteur de 7 877 588 UC, interventions dans les Etats membres d'un montant de 25 402 347 UC et interventions de Paix et de Sécurité régionales de 270 386 581 UC.

50. Le budget devait être financé à partir du Prélèvement communautaire pour un montant de 143 383 192 UC, des réserves d'un montant de 110 892 644 UC, des arriérés de Prélèvement communautaire de 210 424 285 UC, des arriérés de contributions des Etats membres de 4 177 690 UC, des subventions des bailleurs de fonds de 26 862 370 UC et des revenus de sources diverses de 149 386 UC. Dans le cadre de cette structure, environ 95% du financement du budget devaient provenir des ressources communautaires et 5% des subventions des bailleurs de fonds.

51. A la fin de la période sous revue, le montant total des recettes enregistrées était de 294 349 481, soit 59% du montant total des recettes prévues au titre de cet exercice. Sur le montant total des recettes enregistrées comme ayant été reçues, les revenus perçus au titre du Prélèvement communautaire représentaient 127 024 496 UC, tandis que les réserves étaient de 160 326 116 UC. Ensemble, ces deux lignes budgétaires représentaient 98% des recettes totales de l'exercice. Sur le montant des réserves et du Prélèvement communautaire perçu, 123 508 448 UC, soit 43 %, ont été décaissées pour financer les programmes et activités des Institutions de la Communauté. La Gambie et le Niger avaient versé un montant total de 587 516 UC pour rembourser leurs arriérés de contributions au cours de la période sous revue. Il est important de signaler que le Niger a apuré l'intégralité de ses arriérés de contributions dus, de longue date, à la Communauté. Les subventions des bailleurs de fonds reçues au cours de la période sous revue s'élevaient à 6 249 105 UC, soit 23% des subventions budgétisées, tandis que les revenus de sources diverses enregistrés comme étant perçus étaient de 162 249 UC, soit 9% de plus que ce qui avait été prévu au budget.

52. La Commission a, à nouveau, pris des mesures pour résoudre les questions concernant les déclarations relatives aux liquidations, recouvrements et reversements du Prélèvement communautaire. On espère que les Etats membres concernés réagiront, favorablement, aux signes d'ouverture de la Commission, de manière à ce que tous les problèmes identifiés soient résolus et que la principale source de financement soit perfectionnée.

53. En ce qui concerne les arriérés de contributions, il est bon de souligner que nous ne sommes plus qu'à un an et demi du délai fixé au 31 décembre 2015 par le Conseil des Ministres pour l'apurement de l'ensemble des arriérés. Les quatre (4) pays suivants : le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Guinée-Bissau n'ont toujours pas pris des mesures concrètes pour régler leurs dettes respectives. Les

Etats membres concernés sont invités à revoir à la hausse le taux du Prélèvement communautaire, de manière à mobiliser les fonds nécessaires pour apurer leur dette vis à vis de la Communauté, comme l'ont déjà fait, avec succès, le Togo, le Liberia et, tout récemment, le Niger. Nous avons également le plaisir de signaler les efforts déployés par la Gambie pour apurer, de manière progressive, sa dette à cet égard.

54. Quant aux dépenses globales de l'exercice, un montant total de 155 434 657 UC a été engagé au cours de la période sous revue, ce qui représente 31% du budget total des dépenses approuvées pour cet exercice. Le taux d'exécution, apparemment faible, s'explique par une large proportion du budget alloué aux interventions de Paix et de Sécurité à hauteur de 270 millions d'UC, montant qui n'a été que très peu décaissé, avec un taux de 7% pour l'ensemble de l'exercice. Au total, le montant des dépenses de programmes de l'exercice s'élevait à 65 843 644 UC, soit 60% du montant total prévu au budget. Quant aux dépenses administratives, elles se chiffraient à 57 183 114 UC, soit 84%, tandis que le montant consacré aux organes de direction était de 7 848 635 UC sur un budget de 11 509 502 UC. Le montant des autres dépenses s'établissait à 1 853 885 UC, contre un budget de 2 691 684 UC. A la fin de l'exercice 2013, un montant de 36.869.415 UC avait été engagé au titre des dépenses de personnel, soit 87% du budget des dépenses de personnel et 37% des dépenses totales engagées au cours de cet exercice.

55. En ce qui concerne le régime de retraite du personnel de la CEDEAO, le Conseil d'Administration a ouvert un compte bancaire dans lequel les institutions ont commencé à transférer les contributions qui ont été accumulées jusqu'à présent. Il est prévu de recruter un consultant spécialiste des retraites pour aider le Conseil d'Administration à mettre en place et à gérer le régime de retraite. Il est toutefois recommandé que le processus relatif au régime de retraite soit accéléré de manière à permettre l'opérationnalisation du régime au plus tôt.

56. A la fin de la période sous revue, il y avait un montant total cumulé de 39.209.100 UC dans les divers comptes des institutions de la Communauté. Ce chiffre inclut les provisions relatives aux indemnités de fin de contrat du personnel. Il inclut également, de manière significative, les fonds débloqués par le Gouvernement nigérian pour la construction de bureaux supplémentaires pour le Parlement d'un montant de 3 965 483 UC (932,3 millions de naira). Le montant total des soldes relatifs aux subventions des bailleurs de fonds était de 31 402 529 UC et celui des sommes logées dans les comptes désignés auprès des banques centrales des Etats membres au titre du Prélèvement communautaire était de 115 millions d'UC.

57. A la fin du rapport, neuf (9) recommandations ont été soumises à l'attention du Conseil des Ministres.

58. Le Conseil a félicité le Contrôleur financier pour la qualité de son rapport.

59. Au cours des discussions qui ont suivi cet exposé, le Conseil a demandé à la Commission de faire le suivi avec les Etats membres en vue de s'assurer qu'ils respectent les dispositions relatives à la mise en œuvre du Protocole sur le Prélèvement communautaire. Le Conseil a exprimé de graves préoccupations sur la

question des dépenses faites par le Parlement de la CEDEAO sans l'aval du Bureau du Contrôleur financier, comme requis par les règlements communautaires en vigueur. A cet égard, le Conseil a demandé à la Commission de se pencher sur le dossier et de présenter un rapport à ce sujet au cours de sa prochaine session.

60. A l'issue des délibérations, le Conseil a adopté le rapport et toutes les recommandations qu'il contient.

Point 9: Présentation et examen du Rapport de la 15e Réunion du Comité de l'Administration et des Finances

61. Le Rapport final du 15^{ème} Comité de l'Administration et des Finances a été présenté par le Président du Comité, Dr Kodzo Alabo, Chef de la Cellule CEDEAO en charge de l'intégration africaine au Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration régionale du Ghana. Le rapport a porté essentiellement sur les questions suivantes :

- Présentation et Examen de l'état de mise en œuvre des tâches assignées aux institutions de la Communauté;
- Présentation et Examen du Mémoire sur la visibilité des Etats membres à la Commission de la CEDEAO et des autres institutions.
- Présentation et Examen du Mémoire sur la Sécurité des Institutions de la Communauté;
- Examen de l'Exécution du Budget des Institutions de CEDEAO au 31 mai 2014

62. Suite aux délibérations, le Conseil a réitéré ses directives à la Commission en lui demandant de faire le suivi avec les Etats membres sur le paiement du Prélèvement communautaire et des arriérés de contributions afin de permettre à la Commission et aux autres institutions d'exécuter leur mandat.

63. Le Conseil a également :

- noté les observations relatives à la représentation des Etats membres à la Commission et les divergences entre les chiffres relatifs au personnel présentés par la Commission et le Contrôleur financier et a demandé à la Commission de fournir les chiffres exacts au Conseil au cours de sa prochaine session ;
- souligné la nécessité de déterminer les critères de la représentation des Etats membres dans les Institutions de la CEDEAO et de trouver les voies et moyens pour améliorer la visibilité des Etats membres les moins représentés ;

- demandé à la Commission de trouver le moyen, dans le cadre administratif de la Commission, de résoudre les problèmes liés au renforcement de la sécurité interne sans créer une nouvelle direction ;
- demandé à la Commission de présenter les critères relatifs aux nominations des représentants permanents au cours de la prochaine session du Conseil.

64. Le Conseil a, par la suite, adopté le rapport.

Point 10: Examen du Projet d'ordre du jour du 45^{ème} Sommet Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement

65. La Commission a présenté le projet d'ordre du jour du 45^e sommet ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO. Le Conseil a examiné le projet d'ordre du jour et l'a adopté.

Points pour approbation

Point 11: Présentation et Examen du Rapport des Ministres en charge de la Sécurité et des Ministres de l'intégration

66. La Commission a présenté le Rapport de la Réunion des ministres de la sécurité qui s'est tenue à Niamey, en République du Niger, le 25 février 2014. L'Objet de cette réunion était de valider et d'adopter l'Acte Additionnel sur la Carte d'Identité Nationale Biométrique de la CEDEAO et l'abolition des cartes de résidence.

67. Dans son exposé, la Commission a souligné l'engagement des Etats membres, comme l'illustre l'allocution du Ministre de l'Intérieur du Niger, M. Hassoumi Masaoudou, à promouvoir le programme d'intégration régionale et leur volonté d'accepter de renoncer à une partie de leur souveraineté pour atteindre cet objectif. La Commission a également souligné l'importance de la libre circulation des citoyens de la Communauté par-delà les frontières, notamment à la lumière de l'objectif de développement des échanges commerciaux intrarégionaux.

68. La Commission a également indiqué que la réunion a examiné et validé les Actes Additionnels suivants:

- Portant amendement du paragraphe 9 de l'article I du Protocole A/SP.I/7/85;
- Portant amendement du paragraphe 8 de l'Article 1, Paragraphe 1 et 2 de l'Article 3 et Paragraphe 1 et 2 de l'Article 5 du Protocole A/P1/5/79;
- Portant abrogation du Chapitre III, Articles 5,6,7,8 et 9 du Protocole A/SP.I/7/86;
- Portant amendement de la Décision A/DEC2/7/85 sur l'Etablissement d'un Carnet de Voyage pour les Etats membres de la CEDEAO;

69. Il a également été indiqué que la Commission de la CEDEAO devait :

- Lancer dans les Etats membres un programme de sensibilisation des populations à l'utilisation de la carte d'identité nationale biométrique de la CEDEAO et aux dispositions pertinentes des actes additionnels ;
- Harmoniser le mécanisme de visite technique dans les Etats membres pour s'assurer de leur aptitude à la circulation routière;
- Produire des spécimens de la carte d'identité nationale biométrique de la CEDEAO avec les dispositifs de sécurité nécessaires en vue de leur déploiement dans les Etats membres.

70. Après délibérations, le Conseil a noté les réserves exprimées par certains Etats membres en ce qui concerne les défis sécuritaires et sociaux, validé le rapport avant de le recommander pour adoption à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Point 12: Présentation et Examen du Rapport de la Réunion des Ministres en charge du Programme Communautaire de Développement (PCD) de la CEDEAO

71. Le rapport de la Réunion des Ministres en charge du Programme Communautaire de Développement de la CEDEAO a été présenté par le Professeur N'Galadjo Bamba au nom de Madame Kaba Nialé Ministre auprès du Premier Ministre et chargée de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire

72. Dans son exposé, il a rappelé que l'objectif principal du PCD était d'élaborer le programme de développement à moyen et long terme de la Région de l'Afrique de l'Ouest, à travers l'identification d'un ensemble de projets et de programmes prioritaires qui sont appelés à être mis en œuvre.

73. La réunion ministérielle a examiné deux questions majeures: le processus d'élaboration et le Document régional du PCD. Le processus d'élaboration qui comporte quatre (4) phases, a permis à la Commission d'élaborer, en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes, le Document régional du Programme qui constitue une réponse concrète aux nombreux défis auxquels fait face la région.

74. Le document régional s'articule autour de quatre domaines prioritaires suivants :

Domaine prioritaire 1 – Intégration des peuples, gouvernance et développement humain;

Domaine prioritaire 2 – approfondissement de l'intégration économique;

Domaine prioritaire 3 – Développement des infrastructures et création de la richesse;

Domaine prioritaire 4 – Cooperation et Financement.

75. Elle a indiqué qu'un total de 242 projets prioritaires ont été identifiés pour un coût d'environ 28,4 milliards de dollars US dont 7 milliards ont été déjà mobilisés, ce qui donne un reliquat de 21,4 milliards de dollars à mobiliser.

76. Etant donné l'importance du document et compte tenu du fait qu'il a été entériné et recommandé au Conseil par le ministre de tutelle des Etats membres, il a demandé au Conseil de l'adopter et de le recommander pour adoption à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO.

77. Après délibérations, le Conseil a adopté le rapport, à l'exclusion de la création d'une nouvelle direction. A cet égard, la Commission a été invitée à utiliser l'Unité PCD pour travailler avec les différents Départements de la Commission.

Autres points

Point 13: Divers

78. La Commission de la CEDEAO a informé le Conseil de l'intention des Etats membres ci-après de présenter les candidats aux postes internationaux suivants :

- République du Sénégal :
 - **Monsieur Makhtar Diop**, au poste de **Président de la Banque Africaine de Développement (BAD)** lors des élections prévues en mai 2015 à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, à l'occasion des Assemblées annuelles de la BAD.
 - **Maître Sidiki Kaba**, au poste de Président de l'Assemblée des Etats Parties au statut de Rome de la Cour Pénale Internationale dont les élections interviendront au cours de la 13^e Session de l'Assemblée des Etats parties prévue en décembre 2014 à New York.
- République du Bénin :
 - **Mme Reine Alapini-Gansou**, au poste de **Juge à la Cour Pénale Internationale** (une des 3 places qui revient à l'Afrique).
 - **Mme Dorothee Akoko Kinde-Gazard**, au poste de **Directeur Régional de l'Organisation Mondiale de la Santé pour l'Afrique** dont l'élection interviendra au cours de la 64^e session du Comité Régional de l'OMS pour l'Afrique prévue en septembre 2014 au Bénin.

79. La Commission a également informé le Conseil que les candidatures concurrentes à celle du Bénin au poste de Directeur Régional de l'OMS pour l'Afrique proviendraient du Mali, de la Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo et du Botswana.

80. La Sierra Leone a, pour sa part, informé le Conseil par lettre adressée à la Présidente du Conseil, de la candidature de **Dr. Samura Mathew Wilson Kamara** au poste de Président de la Banque africaine de Développement et a sollicité le soutien du Conseil à cet égard.

81. La République de Cabo Verde, en sa qualité de Coordonnateur de l'initiative sous-régionale sur la fixation des limites extérieures du plateau continental au-delà des 200 miles nautiques, a informé le Conseil de l'état d'avancement du processus. Ce processus qui réunit six Etats membres de la CEDEAO (Cabo Verde, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal et Sierra Léone) et la Mauritanie, a été mené grâce à l'appui du Royaume de Norvège.

82. La démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Praia du 10 juin 2014, notamment en vue de la soumission de la demande conjointe formulée par les Etats parties à l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2014. A cet égard, le Cabo Verde a sollicité, au nom des Etats membres, le soutien du Conseil pour accompagner cette phase de soumission ainsi que le processus de mise en œuvre de cette initiative.

83. Le Conseil a remercié le Royaume du Norvège et donné son appui à cette initiative.

84. Le Liberia a réitéré l'importance de définir des critères pour la nomination des candidats aux Institutions de la CEDEAO, la nécessité d'évaluer l'ensemble des projets de la CEDEAO dans les Etats membres afin de déterminer leur viabilité et la nécessité de rechercher des financements pour la lutte contre le terrorisme.

Point 14: Adoption du Rapport

85. Le présent rapport a été adopté après amendements.

Point 15: Cérémonie de clôture

86. Au nom de la Présidente du Conseil, Mme Hannah Serwaa Tetteh, M. Seth Terkper, Ministre de l'Economie des Finances, dans son mot de clôture, remercié les membres du Conseil pour leurs contributions aux délibérations et pour l'esprit de camaraderie qui a prévalu tout au long de cette session. Puis, il a déclaré close la soixante-douzième session ordinaire du Conseil et souhaité aux participants un bon retour vers leurs destinations respectives. (Le texte intégral du discours est joint en annexe au présent rapport).

FAIT A ACCRA LE 20 JUIN 2014



Mme HANNAH SERWAA TETTEH
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'INTEGRATION
REGIONALE DE LA REPUBLIQUE DU GHANA

POUR LE CONSEIL
LA PRESIDENTE

COMUNIDADE DOS
ESTADOS DA AFRICA
DO OESTE

ECONOMIC
COMMUNITY
OF WEST AFRICAN
STATES



COMMUNAUTE
ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants à la soixante douzième session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Accra les 19 et 20 juin 2014, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence John Dramani Mahama Président de la République du Ghana, au Gouvernement et au peuple du Ghana pour la chaleureuse hospitalité et typiquement africaine dont ils ont été l'objet durant leur séjour à Accra et pour les excellents moyens mis à leur disposition pour assurer le succès de leur réunion.

FAIT A ACCRA, LE 20 JUIN 2014

LE CONSEIL